

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Bernard CERF à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2021	Le 1 ^{er} avril 2021	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	43

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

**2021-03-40 Subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise
Entreprise MB Concept-Beaucourt
Rapporteur : Christian RAYOT**

*Vu la délibération n° 2017-04-06 du 15 juin 2017 relative à l'intervention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté en matière d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,
Vu la délibération n° 2018-02-16 du 08 mars 2018 relative à la politique intercommunale d'aide à l'immobilier d'entreprise,*

Au terme de l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) « les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier d'entreprise (...).

Pour soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi, la Communauté de Communes du Sud Territoire s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération n°2018-02-16 en date du 08 mars 2018. Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche Comté est autorisée à intervenir, en complément de l'aide apportée par la collectivité.

L'entreprise MB CONCEPT, située à Beaucourt, est gérée par M. GONCALVES. Elle compte actuellement 3 salariés et est spécialisée dans des prestations de mécanique générale et de précision. Son positionnement est le fraisage en pièces unitaires, prototypes et petites pièces pour divers secteurs industriels : elle assure la fabrication de très petites pièces que les structures plus grosses ne veulent plus réaliser en interne. La souplesse de son organisation lui permet de se positionner comme acteur de service auprès de clients industriels. Elle réalise donc des composants sur plan.

Actuellement installé dans un bâtiment de 600 m² qu'il loue à Beaucourt, le dirigeant a pour projet d'acquérir de nouveaux locaux sur la ZA des Popins située également à Beaucourt.

Suite à la mise en place de notre politique d'accompagnement à l'immobilier d'entreprise, l'entreprise peut bénéficier d'une aide et accéder également à l'accompagnement de la Région.

Le montant de l'acquisition pour laquelle M. GONCALVES sollicite cette aide est de 305 000 €. Le montant de la base subventionnable, après examen du dossier déposé est de 252 675 €.

La Commune de Beaucourt étant située en zone AFR (Aide à Finalité Régionale), l'entreprise MB CONCEPT peut prétendre à bénéficier du régime cadre S.A 58979 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2023 (anciennement SA 39252) avec un taux d'intervention de 30 % et un plafond de subvention de 40 000 € défini par la Collectivité.

Au vu du dossier présenté et du montant global de l'investissement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la société MB CONCEPT située à Beaucourt à hauteur de 40 000 € (zone AFR régime cadre SA 58979) correspondant au montant plafond de l'aide défini par la Collectivité,**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention d'attribution.**



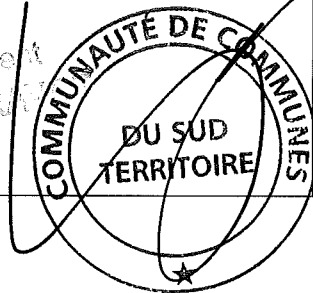
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 20/04/2021

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président
Christian RAYOT

